

Action judiciaire avec free

Par Christy31, le 19/06/2017 à 09:30

Bonjour,

J'ai été arnaqué l'année dernière par une

Soit disante société d'ameublement qui me

Disait que j'avais été sélectionnée pour recevoir un

D'achat de 1000€. Ignorante à ce moment là, ils m'ont donne

Un numéro surtaxé à appeler avec un code soit disant qui annulait la surtaxation chez FREE. C'est ainsi que je me suis rendu compte le lendemain que la ligne fixe était coupée avec avis de paiement de plus de 280€. Étant au chômage j'ai appelé FREE afin de trouver une solution. Nous avons tablé pour 50€/mois. Mais ils m'ont coupé la ligne et la Box. Je suis donc allee chez SFR.

Quelques semaines plus tard j'ai reçu un courrier de INTRUM JUSTICIA me réclamant 446,83€. J'ai pris peur et je les ai appelé ils ont exige un paiement en 4 fois que j'ai accepté malgré moi vu ma situation financière. Je ne l'ai donc pas payé. Ce matin j'ai reçu un courrier me réclamant 146,83€ afin de suspendre l'action judiciaire prévue à mon encontre.

Au téléphone les agents INTRUM JUSTICIA me traite telle une bandite...

Je suis hors de moi et j'ai peur en même temps.

Je n'ai pas cette somme.

Que dois je faire svp?

Vont-ils me ficher?

Vais je avoir un casier judiciaire?

Aidez moi

Cordialement

Par morobar, le 19/06/2017 à 16:46

Bonjour,

[citation] un paiement en 4 fois que j'ai accepté malgré moi vu ma situation financière. Je ne l'ai donc pas payé.[/citation]

En quelque sorte vous avez refusé de payer tout en acceptant.

Ou l'inverse.

Je suppose que vous avez demandé ou reçu un ordre de retour pour la restitution de la box.

QU'en est-il de celle-ci?

Par Christy31, le 19/06/2017 à 22:41

J'ai retourné la box et tout le matériel en location bien sûr. J'ai même payé les frais de résiliation.

Attention je ne dis pas que j"ai raison mais je pense que si la manière de gérer cette situation par free avait été sage, nous n'en serions pas là.

Je tiens à préciser aussi que lors de mon abonnement, j'avais bien signifié ma volonté de faire bloquer tous les numéros inconnus et indésirables (pub, promotions et autres...)

Par morobar, le 20/06/2017 à 08:44

Bjr,

Le principe est de disposer d'un ordre de retour pour la box.

Sans cet ordre, matérialisé par un étiquetage spécifique, c'est la galère assurée. [citation] Je tiens à préciser aussi que lors de mon abonnement, j'avais bien signifié ma volonté de faire bloquer tous les numéros inconnus et indésirables (pub, promotions et autres...)

[/citation]

Ce n'est pas l'opérateur qui gère ces contraintes, c'est vous en accédant à votre compte d'abonné.

Il faut lire dans une boule de cristal pour trier entre votre marchand de meubles et son concurrent.